

HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR**DATE DE MISE A JOUR** juin 2024**Modalités de recrutement : annonce****Personne à contacter :****Direction :** Direction des soins- Coordination Générale des soins**Nom :** GUENOT Christophe**Responsabilité :** Coordonnateur Général des Soins**Téléphone :** 01.49.81.20.25**Courriel :** audrey.berthelot@aphp.fr
Alexandra.dubois@aphp.fr**INTITULE DU POSTE**

Infirmière Mobile d'Hygiène en EHPAD 94

METIER

Infirmier en soins généraux

CODE METIER

05C100

GRADE

Infirmier Diplômé d'Etat

STRUCTURE

Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor (HUHM) sont constitués de cinq établissements au Sud Est de Paris : Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Dupuytren et Georges Clemenceau.

Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor sont structurés en 8 Départements Médicaux Universitaires (DMU):

- DMU Médecine
- DMU Chirurgie - Anesthésie - Réanimations Chirurgicales (CARE)
- DMU Cancer & spécialités
- DMU Psychiatrie - Addictologie (IMPACT)
- DMU Biologie Pathologie
- DMU Gériatrie
- DMU Vigilances Recherche - Santé Publique - Pharmacie

DMU BIOLOGIE-PATHOLOGIE

Accrédité par la section santé humaine selon la norme NF EN ISO 15189 et les règles d'application du COFRAC sous le numéro 8-3372

ACTIVITE

Le DMU Biologie-Pathologie constitue le LBM unique des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor. Il réalise et développe les examens de biologie médicale et d'histologie-anatomie pathologique au bénéfice de l'ensemble des patients des DMU cliniques des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et des prescripteurs externes. Le LBM dispose d'une gestion commune favorisant la concertation entre spécialités, la collaboration entre catégories professionnelles, l'optimisation des moyens et l'adaptabilité face aux évolutions de la médecine, de la biologie médicale et de l'anatomie pathologique.

Le DMU est organisé en 5 départements ; dirigées par des Biologistes/Pathologistes médicaux :

- Pathologie,
 - Biochimie-Pharmacologie, Biologie moléculaire, Génétique médicale,
 - Hématologie Immunologie Biologiques,
 - Prévention Diagnostic et Traitement des Infections,
 - 1 Plate-Forme de ressources Biologiques
- et
- 1 plate-forme « Génomiques »,
 - 1 Laboratoire des examens externalisés (L2E)

SERVICE

PRESENTATION

Le département Prévention Diagnostic et Traitement des Infections est organisé autour de 5 unités et de 2 structures communes.

- Structure commune de réception logistique
- Structure commune pour les gardes de nuit
- Unité de Virologie
- Unité de bactériologie
- Unité de Mycologie-Parasitologie
- Unité transversale de traitement des infections
- Equipe opérationnelle d'hygiène

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière du groupe est composée :

Transversal 0.5 ETP PU-PH responsable Médical GH EOH HUHM, 1 ETP 1 cadre supérieur Hygiéniste responsable paramédical GH EOH HUHM,

Site Henri Mondor – Albert Chenevier : 1 ETP PH hygiéniste, 1 ETP assistant hospitalier, 1 ETP Praticien Attaché, 3.8 ETP IDE Hygiénistes, 2 ETP techniciens bio-hygiénistes, 1 ETP secrétaire

Site Emile Roux : 1 ETP PH hygiéniste, 1 ETP cadre de santé Hygiéniste, 1 ETP IDE Hygiéniste, **3 ETP infirmière mobile en hygiène (IMH)** 1 ETP secrétaire médicale pour les EOH gériatriques

Sites Dupuytren et Georges Clemenceau : 2 ETP IDE + 0.5 Assistant Spécialiste Hygiéniste(DUP) et 0.5 ETP 0.5 Assistant Spécialiste Hygiéniste (GCL), **2 ETP IMH**

LIAISONS

HIERARCHIQUE DIRECT

- Cadre Paramédical du DMU Biologie Pathologie
- Cadre supérieur de santé des EOH du GH HUHM
- Cadre de santé Hygiéniste des EOH de Gériatrie

FONCTIONNELLES

- Le PU- PH responsable Médical GH EOH HUHM,
- Le PH responsable de l'EOH de site,
- Le président du CLLIN GH HUHM,
- Les membres médicaux et paramédicaux des autres structures en hygiène des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
- Le laboratoire de microbiologie
- La Direction des soins
- Cadres supérieurs paramédicaux – cadres paramédicaux
- Les équipes médicales, paramédicales, médico-techniques et techniques
- Le cadre expert en soins
- L'Equipe opérationnelle en hygiène du CLIN de l'APHP – cadres experts en hygiène hospitalière de l'APHP
- CPIAS Ile de France
- L'équipe de coordination et de direction des Ehpad concernés ;
- Le référent en hygiène de l'Ehpad ;
- La filière gériatrique ;
- L'équipe de veille sanitaire et les délégations départementales de l'ARS

ACTIVITES

Missions générales :

Dans le cadre du dispositif de l'appui aux établissements médico-sociaux dans la prévention et la maîtrise du risque infectieux, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France renforce le dispositif des Infirmiers Mobiles d'Hygiène régionaux qui est déployé depuis 2013.

L'IMH est recruté au sein de l'EOH Mondor-Emile Roux pour lequel elle dépend fonctionnellement et hiérarchiquement lui permettant ainsi de bénéficier de son expertise et de l'équipement nécessaire.

L'IMH assure l'appui et l'accompagnement à la prévention des cas groupés et à la maîtrise du risque infectieux aux Ehpad du département 94 ayant conventionné avec l'établissement

porteur.

L'exercice de ses missions nécessite une mobilité sur tout le territoire concerné et une capacité d'adaptation aux différents interlocuteurs rencontrés.

Pour la durée de la convention, l'IMH accompagne une vingtaine d'Ehpad en lien avec la filière gériatrique du territoire de son établissement support.

Le CPIas coordonne l'animation du réseau et veille à l'apport d'expertise de l'ensemble des IMH de la région (formations des IMH à leur prise de poste, mise à disposition de documents, réunions de partage d'expérience, veille scientifique et appui, etc.).

Missions permanentes :

Missions d'accompagnement à la maîtrise du risque infectieux et à la prévention des épidémies en établissement :

- Aider à établir le Document d'analyse du risque infectieux et/ou son plan d'action ;
- Evaluer et suivre la mise en œuvre du plan d'action ;
- Former les agents *in situ* aux précautions standard (hygiène des mains, gestion des excréta et complémentaires) ;
- Évaluer le respect des circuits (linge, déchets, etc.) ;
- Réaliser des audits (thèmes imposés ou en fonction des plans d'action) ;
- Sensibiliser les établissements à la journée hygiène des mains.

Appui et accompagnement des Ehpad dans la gestion d'épisodes infectieux :

Accompagner les Ehpad dans la gestion de cas groupés (infections respiratoires aiguës, Covid...) en lien avec l'EOH, le CPIas Île-de-France et l'ARS ;

- Guider les Ehpad dans la mise en place et le suivi des mesures de gestion sanitaire ;
- Réaliser un rapport d'intervention ainsi qu'un rapport hebdomadaire d'activité.

Contribuer au dispositif de surveillance et d'appui régional :

- Participer aux réunions d'équipe de l'EOH ;
- Participer aux réunions d'animations et de partage organisées par le CPIas ;
- Assurer des points réguliers sur l'état d'avancement du dispositif auprès du CPIas ;

Réaliser et transmettre le rapport d'activité annuel sur la base d'indicateurs communs à l'ensemble des IMH ;

Particularités :

- Déplacements à prévoir sur l'ensemble du territoire ;
- Permis B.

Risques liés au poste	Mesures de prévention et de gestion des risques
Prise en charge individuelle et de groupe	Etablir une relation conforme à l'éthique ; Appliquer les procédures de gestion des conflits.
Isolement dû au poste occupé	Des outils de communication adéquates seront mis à disposition de l'IMH afin de communiquer et travailler en équipe.
Risque Biologique	Utiliser les mesures préventives et les équipements de protection individuels qui seront mis à disposition de l'IMH en toutes circonstances (masques, sur blouses, etc.).

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

HORAIRES DE TRAVAIL

- 7 h 36 ou 7h30 par jour, repos fixes.
- Amplitude horaire allant de 09h à 17h30 et peut être modifiée en fonction des nécessités de l'activité
- Validation des congés par le cadre en concertation avec l'ensemble de l'équipe IMH

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE REQUIS

Savoir	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'Etat d'infirmier, d'infirmier spécialisé ;- Diplôme inter-universitaire (DIU) d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections associées aux soins (ou solides connaissances en hygiène hospitalière et aptitude à suivre le DIU dans les deux ans suivant la prise de poste) ;- Expérience en services gériatriques souhaitée ;- Connaissances en épidémiologie ;- Méthode pour évaluation des pratiques professionnelles ;- Maîtrise d'outils informatiques : Word, Excel, Power Point
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">- Capacités rédactionnelles ;- Entreprendre toutes les actions adaptées en situation de crise ou d'épidémie ;- Argumenter et convaincre dans une relation de confiance des interlocuteurs ;- Formaliser et évaluer des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence et développer un sens critique ;- Savoir analyser et conduire un projet, organiser le suivi des établissements ;
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none">- Travailler de façon autonome ;- Avoir le sens des responsabilités et du respect du secret professionnel ;- Posséder des aptitudes pédagogiques, un sens de la communication, du travail partagé et en équipe, tout en faisant preuve de discrétion professionnelle.

CONNAISSANCES ASSOCIEES

- Expertise demandée dans le domaine de l'Hygiène Hospitalière et prévention des infections nosocomiales

PRE-REQUIS

- Diplôme d'état d'infirmi(er)(ère) spécialis(é)(ée) ou non
- Formation Universitaire en Hygiène Hospitalière (DU Infections Nosocomiales et Hygiène Hospitalière ou Licence Gestion du risque infectieux) souhaitable

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

FORMATIONS POUR HABILITATION OU ATTESTATION DE COMPETENCE

Oui Non

Si Oui, précisez

GESTION INDIVIDUELLE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Indiquez si les expositions professionnelles à ce poste sont tracées ou non dans le DISERP

Oui Non

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé »

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer »